



SOCIÉTÉ D'AGENCES ET DE DIFFUSION

Déclaration commune au CCE de novembre 2010

En juillet dernier (mardi 6 juillet 2010), la Direction générale de la SAD faisait part aux organisations syndicales des économies de charges et restructurations qu'elle jugeait indispensables, remettant ainsi en cause le statut social des salariés.

Au fil des réunions paritaires, la direction a revu à la baisse ses prétentions sur les économies de charges et leur contenu

Ce repli tactique donnant l'illusion d'une concession ne dupera personne, et surtout pas les salariés et leurs organisations syndicales.

Nos organisations réaffirment, à l'occasion de la réunion du Comité Central d'Entreprise, leur rejet de cette logique de casse du statut.

Elles estiment que les propositions concrètes faites lors des dernières paritaires autour de nouvelles organisations du travail constituent une alternative crédible au projet de la Direction. Toutefois, nous soulignons que ces propositions s'inscrivent dans un cadre plus large prenant en compte le développement des ressources et des activités, conférant un caractère global indiscutable à nos négociations.

C'est pourquoi, le SGLCE-CGT, le SNE-CFDT et la CFE-CGC estiment que, à ce stade, une information/consultation du CCE sur le projet d'évolution d'organisation des services commerciaux est prématurée.

Même si nous pouvons partager la pertinence de voir évoluer les organisations commerciales afin d'améliorer les services aux éditeurs et développer les ressources de l'entreprise, ce projet suscite plusieurs remarques.

Sur la forme :

Ces évolutions envisagées des métiers et des fonctions commerciales relèvent du champ conventionnel, notamment sur les aspects des emplois, des qualifications et des rémunérations. Elles doivent, donc, impérativement faire l'objet de négociations avec les organisations syndicales. Pour ce faire, nous demandons, à l'occasion des prochaines paritaires, l'ouverture de discussions sur ces points.

Sur le fond :

Si l'objectif du développement des ressources et des activités, notamment la diversification, peut être partagé, cette stratégie commerciale pose la question de la valorisation de tels services. En effet, nous estimons que, dans le cadre de nos missions de dépositaire, la nature réelle des prestations réalisées pour le compte des éditeurs doit être prise en compte.

Ces derniers doivent prendre conscience qu'une partie de ces prestations sont aujourd'hui sous-payées, voire à la charge exclusive du dépôt.

Ces appréciations, même si certaines dépassent le cadre de la SAD et du groupe Presstalis, sont largement partagées par le personnel de l'entreprise.

À ce titre, les mouvements d'arrêts de travail du 21 octobre sont significatifs de l'attente des salariés face aux enjeux et de leur attachement à l'entreprise.

Cette très forte mobilisation est aussi et surtout l'expression d'un refus très large des salariés de voir leur statut remis en cause.

Forts de ce constat, et sans remettre en cause les prérogatives du CCE sur la gestion et la marche générale de l'entreprise (cette institution représentative devant être régulièrement informée et consultée), nous attirons l'attention de la Direction générale de la SAD sur les conséquences qu'il y aurait à vouloir mettre en application un projet non abouti, notamment au niveau conventionnel.

Une fois de plus, c'est en organisations syndicales conscientes et responsables des enjeux que nous interpellons la Direction de l'entreprise.

Si le contexte professionnel est tendu, celui au niveau du groupe l'est tout autant, et nous n'ignorons pas cet environnement.

C'est pourquoi, au lieu de subir ce que nous estimons être de la précipitation, il nous apparaît indispensable de poursuivre sur la voie des négociations engagées en paritaire.

Nous sommes convaincus que les dernières propositions faites lors de la réunion paritaire du 8 novembre dernier constituent les bases d'une alternative réaliste et d'un possible accord global et équilibré dès lors que ce dernier traite des questions liées :

- au développement des ressources,
- à la réintégration d'activités,
- à l'emploi et à la gestion des compétences.

En conséquence, le SGLCE-CGT le SNE-CFDT et la CFE-CGC réaffirment, à l'occasion de cette réunion du Comité Central d'Entreprise, leur volonté d'aboutir par la négociation sur toutes ces questions structurantes pour les salariés.

Paris le 16 novembre 2010